



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



Vos ref. :

Nos ref. : LV/RG/MD/WD/ALV/PVS/mvm/20-127

Vos corresp. :

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27

(Brulocalis) Rita GLINEUR et Michel DENYS 02.238.51.56

Annexe :

Madame Karine Lalieux

Ministre des Pensions et de l'intégration sociale
Avenue de la Toison d'or, 87 (10^e et 11^e étages)
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 novembre 2020

Madame la Ministre,

Concerne : Prolongation de l'utilisation des moyens du Fonds gaz électricité octroyés pour l'année 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Fonds gaz électricité dont disposent les CPAS pour venir en aide au public en situation de précarité énergétique a été indexé en mai dernier, permettant de rattraper de longues années de gel, ayant creusé un manque substantiel au fil des années.

Les Fédérations des CPAS du pays s'en réjouissent tout en restant préoccupées par la révision du mécanisme global de financement de ce Fonds sachant que l'indexation n'aura d'effet que jusqu'à épuisement du « Fonds de réductions forfaitaires pour le chauffage au gaz naturel et à l'électricité » et que ce mécanisme n'a pas été prévu pour 2021.

Ainsi, nous vous sollicitons afin **d'indexer les moyens du Fonds gaz électricité** permettant aux CPAS d'assurer leur travail de lutte contre la précarité énergétique **pour l'année 2021**.

Si cette indexation ne peut être garantie dans l'urgence et compte tenu du contexte actuel, **les Fédérations des CPAS sollicitent la prolongation de l'usage des moyens indexés pour les années 2019 et 2020 jusqu'au 31 décembre 2021**. Effectivement, ces moyens supplémentaires, reçus seulement en juin 2020, seront indispensables en 2021 dès lors que le travail préventif et curatif pourra redémarrer complètement. Aussi, les moyens, de surcroît indexés, ne pourront être dépensés dans le courant des deux derniers mois de cette année 2020.

Rassurer les CPAS sur les moyens disponibles en 2021 leur permettra de travailler sereinement, d'envisager le recrutement d'agents en prévention et d'atteindre le public en précarité qui se présentera très probablement en masse début 2021.

Les Fédérations de CPAS se tiennent bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la
Fédération des CPAS
de l'Union des Villes et
Communes de
Wallonie



Rita GLINEUR

Co-Manager a.i. de la
Fédération des CPAS
bruxellois
Association Ville &
Communes de
Bruxelles



Michel DENYS

Co-Manager a.i. de la
Fédération des CPAS
bruxellois
Association Ville &
Communes de
Bruxelles



Wim DRIES

Voorzitter van de
Vereniging van
Vlaamse Steden en
Gemeenten